

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-15

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE ET LES ENDROITS PUBLICS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CANNABIS

AVIS est par la présente donné,

1. **QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 décembre 2018, a adopté le Règlement numéro 336-15 modifiant le Règlement numéro 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics afin d'ajouter des dispositions relatives au cannabis.
2. **QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 18 DÉCEMBRE 2018

Me Julie Waite, greffière